

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 juin 2024

20H30

A LA MAIRIE

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Jean-Marc ANDRIEUX, Gérard PAGES, Jean-Bernard ROUZOUL, Jean-Luc PIALAT, Marie-Thérèse PIANELLI.

**Absents** : : Rémi PATTE, Angeline ROUSSEL, Véronique PAGES, Patrick MOCRETTE

**Procurations** : Rémi PATTE à Gérard PAGES, Véronique PAGES à Jean-Marc ANDRIEUX, Patrick MOCRETTE à Jean Bernard .ROUZOUL

**Votants** : 11

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Monsieur LEGER Didier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

## **ORDRE DU JOUR** :

Préambule : Présentation du projet de Réserve Nationale Souterraine et zoom sur le site de Siech.

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2024,
- 2) Désignation de membres du CCAS,
- 3) Validation de la Commission Départementale des traverses d'Agglomération,
- 4) Incorporation de biens vacants au domaine communal,
- 5) Proposition de vente de parcelles,
- 6) Point d'étape affaires domaniales,
- 7) Point d'étape projets immobiliers,
- 8) Préparation des élections législatives.

## **QUESTIONS DIVERSES** :

Informations intercommunales : Reserve Nationale Souterraine, SMECTOM, SAGE, PLUIh, Com-Com,

Informations Communales : Adressage, Projet de questionnaire Conseil Citoyen et travaux commissions municipales, Festivités et saison estivale, point d'info communication, Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire propose de rajouter les deux points suivants :

- 9) Créances irrécouvrables,
- 10) Départ Agent Communal.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte l'ordre du jour avec les deux points supplémentaires.



Madame Virginie LEENKNEGT Chargée de projet Réserve Naturelle Nationale Souterraine de l'Ariège au Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises présente projet de réserve naturelle nationale souterraine avec zoom sur le site de Siech sur la Commune de Saurat.

Discussion pas de vote.

### 1) Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal précédent :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2024, adressé avec la convocation du présent conseil est soumis à approbation. Pas de remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### 2) Désignation des membres du CCAS :

Après le décès du regretté Ferdinand Bricaud, nous sommes dans l'obligation de proposer au moins un membre pour le Conseil d'Administration du CCAS, issu de la société civile selon les critères définis par le code de l'action sociale et des familles, et tout particulièrement selon l'alinéa 7 de l'article L123-6 prévoyant que quatre catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du Conseil d'administration.

Le nombre minimum des membres étant de huit (quatre élus et quatre société civile) plus le président. Il est donc proposé de :

- Confier le pilotage du CCAS à Cathy Pialat qui l'accepte,
- Désigner comme nouveaux membres :
  - Madame Véronique Abraham membre actif du secours populaire
  - Monsieur Philippe Bouyer adhérent des restos du cœur et membre d'associations sauratoises

Cette délibération est mise aux voix et soumise à la Préfecture pour accord.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### 3) Validation de la Commission Départementale des Traverses d'Agglomération :

Le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 618 dans la traversée du village de Saurat suit son cours. Le bureau d'étude ATEI a fourni un avant-projet et que nous avons présenté comme il se doit au Comité Technique de Traversée d'Agglomération le 7 mai et le 4 juin dernier.

Le dossier est jugé recevable et le phasage proposé est accepté et même recommandé. La tranche une a été détaillé et sous réserve de prendre en compte dans l'avant projet quelques recommandations techniques, l'avis du comité est favorable.

Les travaux de la phase 1 sont prévus pour l'automne 2025 et il nous est recommandé d'effectuer les travaux de la phase 2 au printemps 2026 pour concentrer les désagréments et surtout mutualiser certains es opérations comme l'enfouissement de lignes ou le revêtement de chaussée.

Il vous est proposé de valider cette étape et d'autoriser Monsieur le Maire :

- A poursuivre l'instruction de ce projet avec le Maitre d'œuvre ATEI,
- D'engager la réalisation phase 1 et la préparation de la phase 2,
- Demander des subventions dès que le montant de la première phase sera connu,
- D'engager toutes demandes complémentaires en termes de travaux et de subventions en relation directe avec cet aménagement (comme par exemple l'enfouissement de lignes et la modernisation de l'éclairage public),



- D'engager toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet.

Débat et vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **4) Incorporations de biens sans maitre dans le domaine communal :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la procédure d'incorporation de biens sans maitre qui a été engagée depuis le printemps 2023. Une des procédures est arrivée à terme, il est donc proposé d'incorporer les biens concernés dans le domaine communal.

Après lecture de la délibération correspondante, débat et vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **5) Proposition de vente de parcelles :**

Plusieurs parcelles en dés errance sont demandées à l'achat par des citoyens, (Messieurs Faux, Pujol, Rodriguez, Carbonne, Campy, El Adadji etc), après cette nouvelle vague d'incorporation plusieurs demandes pourraient être satisfaites en

Un bilan de ces dossiers est en cours, les propositions de vente correspondantes devraient vous être soumises au prochain Conseil Municipal.

Parmi ces ventes la parcelle C1648 à Balarenc fait l'objet d'une demande de mise à disposition urgente, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire en attendant de régulariser cette vente.

Monsieur Jean Marc ANDRIEUX demande qu'un appel au plus offrant soit effectué pour attribuer la parcelle C1648 à BALARENC.

Débat et Vote.

**POUR : 4**

**CONTRE : 2**

**ABST : 5**

#### **6) Point d'étape affaires domaniales :**

Plusieurs affaires domaniales sont en cours d'instruction :

- Le terrain de Prat Communal acheté à Madame Joelle Pigassou : L'acte est établi, nous préparons la signature.
- Les garages d'Embounel : Nous avons récupéré les clés, et l'acte est signé. La Commune est propriétaire, un inventaire et un nettoyage restent à réaliser.
- Le terrain au droit de la traverse de la chapelle bleue parcelle D 2587 : Nous avons reçu l'accord des vendeurs, un géomètre est commandé pour formaliser la division parcellaire, nous lancerons la procédure d'acquisition auprès de Cathar'acte ensuite.
- Mr Debrusse demande que l'on participe avec l'ADAVS à la réhabilitation de la parcelle D 387 au-dessus du city Stade, cela pose la question de l'acquisition de cette parcelle.

Pas de vote.

#### **7) Point d'étape projets immobiliers :**



Il s'agira de préciser les suites que l'on compte donner à des dossiers difficiles sur lesquels nous avons engagé des frais ou des projets partiellement instruits dont certains font l'objet de subventions accordées que nous risquons de perdre.

Il faut par exemple décider ce que la municipalité doit faire au 21 place des tilleuls maison incendiée qui a couté cher à la Commune.

C'est également le cas de l'immeuble du N° 59 rue Albert Sans.

Les ponts sur la voirie communale sont à étudier et pour certains à réparer en urgence au risque de fermer certains itinéraires.

Pas de vote.

## 8) Préparation des élections législatives :

Monsieur le maire rappelle les élections législatives prévues le 30 juin pour le premier tour et 7 juillet pour le second tour, organisées suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale. Il souligne la nécessité de participer à l'organisation et au bon déroulement de ces élections.

Deux bureaux de vote seront constitués l'un à Saurat (bureau centralisateur) et l'autre à Prat Communal ouverts de 8 heures à 18 heures. Attention l'électeur ne choisit pas le bureau de vote il ne peut voter que dans le bureau de vote où il est régulièrement inscrit. (liste électorale et carte d'électeur)

Il est donc fait appel aux volontaires pour participer à ces opérations sachant que :

Le Président du bureau centralisateur est le Maire,

Le Président du bureau annexe est le premier adjoint,

Qu'il faut prévoir un suppléant pour chaque président, un secrétaire et au moins deux assesseurs par bureau. La fonction d'assesseur s'impose aux élus municipaux, les assesseurs doivent signer les procès-verbaux.

Il peut être fait appel à des citoyens volontaires électeurs sur la Commune comme assesseurs complémentaires pour la tenue des bureaux et pour les opérations de dépouillement.

Une liste pour l'inscription de volontaires élus et citoyens est ouverte en Mairie jusqu'au samedi 17 juin, un programme prévisionnel circulera ensuite pour mise au point entre nous.

Pas de vote.

## 9) Créances irrécouvrables :

Suite à la demande de Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie du Pays de Foix, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver l'admission en non-valeur de diverses créances irrécouvrables par les services du Centre des Finances Publiques concernant le budget principal de la commune. Il s'agit de cinq créances datant de 2021 à 2023 pour un montant total de 54,90 €  
Vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## 10) Départ d'un employé communal :

Monsieur le Maire explique que Madame Christine Witteronghel en CDI depuis le 09 septembre 2008 a adressé un courrier à la mairie expliquant vouloir mettre fin à son contrat pour se consacrer à d'autres projets. L'agent demande à bénéficier d'une procédure de type « rupture conventionnelle ». Il est proposé de statuer sur l'accord d'engager ce type de procédure.

Débat et vote.

**POUR : 11**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



Handwritten signatures in blue ink.

## Questions diverses :

### Informations inter communales :

Pour rappel, nous travaillons avec le PNRPA sur les zones d'accélération des énergies renouvelables et sur un éventuel inventaire des biens sans maître récupérables par la Commune.

Le SMDEA organise une assemblée générale le 20 juin prochain.

Le Directeur vient avec son équipe en Mairie de Saurat présenter aux élus le 02 juillet 14 h, le résultat de leurs travaux sur le schéma communal d'adduction d'eau potable.

Les nouveaux bacs collectifs de déchets ultimes ont été mis en place en remplacement des bacs anciens en plastiques qui semblent être conservés pour les emballages.

Les travaux dans le cadre du PLUih, Com-com se poursuivent, il est rappelé que des documents émis sont régulièrement consultables en mairie par les élus et qu'un registre de concertation préalable est ouvert pour le public. La phase actuelle consiste à mettre au point le PADD, la première maquette devrait être livrée cette semaine pour être soumise au comité de pilotage le 25 juin prochain. Pour rappel, les Conseils Municipaux de toutes les communes du Pays de Tarascon devront acter d'un débat sur ce PADD.

### Informations communales :

Le Conseil d'école se tiendra mardi 18 à 17h30, c'est Jean Bernard Rouzoul qui représentait la Mairie. A noter que le bureau d'études qui étudie la nouvelle organisation scolaire propose de rencontrer les élus le 27 juin à 10 h à Gourbit.

Les travaux commissions municipales peinent, il est demandé une nouvelle fois aux élus d'aider au bon fonctionnement des commissions et à la réactivation de la démocratie participative par le Conseil Citoyen et ou des réunions publiques avant les vacances d'été.

De même les festivités commencent et la saison est bien remplie, les volontaires pour aider les associations et la municipalité sont les bienvenus.

L'adressage se finalise, nous distribuons la confirmation des nouvelles adresses à chaque propriétaire de parcelle nouvellement adressée d'ici au 14 juillet et nous distribuerons les numéros dans l'été.

La transition à l'épicerie s'est bien passée au niveau administratif et financier, les nouveaux gérants s'appliquent au service de Sauratois, les premiers ressentis sont encourageants, merci de bien faire connaître et travailler ce commerce de proximité.

Une employée au ménage nous a préavisé de son souhait de changer d'activité elle souhaite arrêter à la fin du mois d'août prochain, nous sommes donc en recherche d'une employée pour le ménage de la Mairie et de l'école.

Nous travaillons sur les réseaux de communication FACEBOOK une nouvelle page a été créée merci de nous aider à la faire vivre.

La feuille N° 52 de mai 2024 a été distribuée, merci de nous faire passer les retours obtenus. La prochaine feuille N° 53 se prépare merci de faire passer vos contributions, sortie et distribution prévue pour le 14 juillet 2024.

## Questions diverses des élus : Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 23h26.

Le Maire  
Jean Luc ROUAN



Le secrétaire de séance  
Didier LEGER

